

AFFAIRE N° 1B. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 751 m2, appartenant à Monsieur BEGUE Evonor.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 751 m2 de superficie devant permettre la modernisation d'un chemin dit Anable HOAREAU.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 525 700 Frs CPA, soit au prix de 700 Frs le m2.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet, je vous prie de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 300 000 000 de Frs CPA contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Du en ce qui concerne le
principe de l'opération
Saint-Denis, le 5 novembre 1991
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Ph. Tesler
Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des Affaires Financières
M. P. Abacon